

# STAND MOBILE MARCHÉ DE BASSENS

## Compte-rendu des échanges

*30 mars 2025*

Dans le cadre de la concertation préalable autour du projet EMME, plusieurs stands mobiles, en présence de l'équipe projet EMME et des garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sont organisés sur le territoire d'implantation du projet.

Les objectifs de ces rencontres sont de :

- Aller à la rencontre des habitants du territoire,
- Informer et échanger avec la population locale à propos du projet et ses évolutions,
- Informer le public sur la concertation en cours et les différentes modalités de participation à leur disposition,
- Recueillir les contributions et les questions du public.

Sur chaque stand, de la documentation est mise à disposition du public :

- Le dossier de concertation,
- La plaquette synthétique de présentation du projet,
- Le flyer avec des dates de la concertation,
- Le registre de contributions,
- Les kakémonos de présentation du projet, de son opportunité, du site d'implantation, de ses impacts et du dispositif de concertation.

Le présent compte rendu retrace les échanges réalisés lors du stand réalisé sur le marché de Bassens :



Dimanche 30 mars  
2025



Marché de  
Bassens



De 10h à 12h



51 personnes  
rencontrées



25 documents  
distribués

Le stand s'est déroulé en plein cœur du marché dominicale de Bassens. La connaissance du projet par les passants était très variable. Un collectif d'opposants s'est rassemblé sur le stand EMME pour échanger avec les passants. M. RUBIO, maire de Bassens était également présent. Le public était bienveillant et à l'écoute des réponses apportées par l'équipe projet, donnant lieu à de longues discussions cordiales avec certains participants.

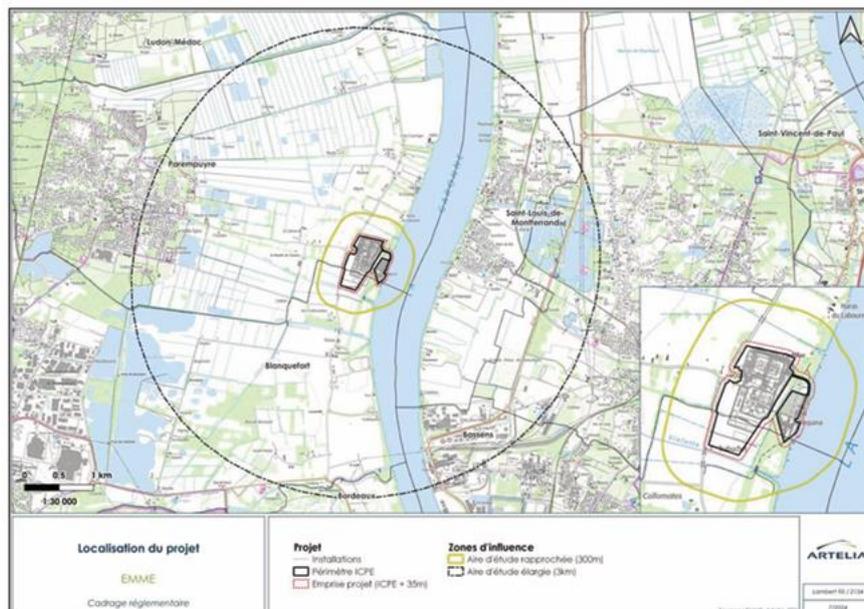
## Le projet EMME

### SUR LA NATURE DU PROJET ET LE PORTEUR DE PROJET :

#### ***Où se situera l'usine de EMME ? Qu'est-ce que l'usine produira ?***

Le site du projet se situera en bordure de la Garonne, rive gauche, sur les communes de Parempuyre et de Blanquefort, au niveau du quai de Grattequina, en Nord de la métropole de Bordeaux. Vous trouverez plus d'information page 18 du dossier de concertation.

L'usine  
des MHP



convertira  
(« Mixed

LOCALISATION DU SITE

Hydroxyde Precipitate ») en sulfate de Nickel et de Cobalt destiné à la production de batteries pour les véhicules électriques. Vous trouverez plus d'informations à cette question **aux pages 19 et 20 du dossier de concertation.**

#### ***Comment l'usine sera-elle financée ?***

Le budget prévisionnel est estimé à 500 millions d'euros (incluant les investissements directs et indirects, les contingences et les coûts de mise en service et de montée en puissance). Il est financé par les apports en fonds propres des actionnaires et complété de l'aide directe d'État (crédit d'impôt industrie verte). Vous trouverez plus



d'informations sur les partenaires financiers à la **page 16 du dossier de concertation**.

### ***Quel est le calendrier du projet ?***

Le projet est toujours en cours de développement. Le dépôt du Dossier de la Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) est prévu pour l'été 2025. La société EMME projette ensuite le calendrier le démarrage du chantier de construction au premier semestre 2026 (2 ans de travaux) et un démarrage de l'exploitation au premier semestre 2028. Vous pouvez retrouver le calendrier détaillé à la **page 51 du dossier de concertation**.

## **SUR LE CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION :**

### ***Pourquoi choisir d'implanter le site dans une zone inondable ? Pourquoi ne pas utiliser l'ancien site de l'usine Ford ?***

Plusieurs sites ont été étudiés en France pour l'implantation du projet. Celui situé sur la zone industrialo-portuaire de Parempuyre et de Blanquefort a été choisi en raison du foncier disponible, de la logistique maritime et multimodale, de l'accès à l'eau et à l'électricité facilitée mais aussi du bassin d'emplois et industriels existants sur le territoire. Ces éléments sont précisés aux **pages 53, 54 et 55 du dossier de concertation**.

### ***Pourquoi faire une usine en France alors que la Chine est plus compétitive ? Pourquoi ne pas faire l'usine près des centres d'extradition ?***

Un des grands enjeux auquel le projet EMME doit répondre est celui de la souveraineté européenne dans la filière des batteries. Le projet EMME doit permettre de réduire la dépendance des pays européens à des pays comme la Chine. Vous trouverez plus d'informations à la **page 29 du dossier de concertation**.

## **SUR LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE :**

### ***Quelle sera la nature des emplois concernés ?***

Le projet EMME permettra de créer 200 emplois directs sur site et environ 300 emplois indirects. La majorité de ces emplois (2/3) sont des emplois de techniciens et d'employés qualifiés. Vous trouverez un tableau récapitulatif de la nature des emplois à la **page 32 du dossier de concertation**.

**Sur les enjeux du projet**



## LA FILIERE DES BATTERIES ELECTRIQUES :

Les personnes rencontrées étaient divisées sur l'importance du développement des mobilités électriques. Certaines personnes ont questionné l'intérêt de participer à la fabrication des batteries électriques quand d'autres personnes ont trouvé la filière et le projet nécessaire. Une personne a souligné qu'avant de concevoir la mobilité électrique, il faudrait déjà développer la non-mobilité (la sobriété dans ses déplacements).

### ***Pourquoi ne pas utiliser les matériaux des mines de Nouvelle-Calédonie ?***

La Nouvelle-Calédonie fait face à des tensions politiques, d'où le choix EMME de se fournir dans les mines de pays plus stable comme le Brésil ou l'Indonésie. EMME a précisé que les matériaux seront audités et certifiés par un organisme indépendant pour assurer la conformité aux normes ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) de référentiels internationaux comme IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance). Vous trouverez plus d'informations à la **page 24 du dossier de concertation**.

## La gestion des risques industriels

***La classification SEVESO seuil haut*** de l'usine EMME a été une source de questionnement parmi les personnes rencontrées. Beaucoup se sont interrogés sur les risques industriels que pouvaient représenter une installation de ce type. Les effets cumulés avec les 17 usines du côté d'Ambès et de Saint-Louis-de-Montferrand ont aussi été questionnés. Vous trouverez plus d'informations sur le classement SEVESO aux pages **36 et 37 du dossier de concertation**.

### ***Pourquoi mettre un remblai au projet alors que le reste de la population n'en a pas le droit ?***

La construction du remblai est nécessaire face au risque d'inondation. En tant que site classé SEVESO seuil haut, EMME doit sécuriser au maximum les installations. Les enjeux sont donc différents de ceux d'un particulier. **Les pages 38, 39 et 40** apportent des précisions quant à la prise en compte du risque inondation dans l'élaboration du projet.